



SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal – Ordre du jour optionnel - DISREN

Jeudi 15 juin 2017

Salle polyvalente de Montoly à Gland

La quatrième séance du Conseil intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon de la législature 2016-2021 se poursuit avec l'ordre du jour optionnel – DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région yvonandaise).

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, la Présidente informe que pour ce deuxième ordre du jour, 38 communes sont présentes, représentant 80 délégués et un total de 127 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour optionnel - DISREN

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote.

L'ordre du jour optionnel DISREN est adopté par 124 oui, 2 abstentions

et 0 non

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

La Présidente précise que cet ordre du jour à but optionnel DISREN est soumis à toutes les communes, à l'exception de celles qui ont refusé le DISREN ou qui ne l'ont pas encore voté. Les délégués des communes de Bursinel, Chéserey, Gingins et Vich ont remis leurs cartons de vote au Bureau, mais ils peuvent assister à cette deuxième séance en tant qu'auditeurs.

4) Communications du Comité de Direction (CODIR)

Le CoDir précise que la commune de Grens a accepté le DISREN le 12 juin dernier.

5) Adoption du procès-verbal DISREN de la séance du 30 mars 2017 à Dully

Il n'y a pas de remarques sur le procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté par 123 oui, 4 abstentions et 0 non



6) Préavis 19-2017 - DISREN « Demande de crédit de CHF 97'197.75 pour le financement de la mise en œuvre de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique ECO-Terre Sainte »

Alain Barraud (délégué municipal, Chavannes-de-Bogis) prend la parole pour le rapport de la commission ad hoc. Cette dernière est favorable à cette demande de soutien financier pour la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau écologique ECO-Terre Sainte, dans la mesure où les règles de financement entre les cercles restent consistantes dans les futurs préavis pour les autres réseaux. La Commission ad hoc recommande d'accepter à l'unanimité le préavis n°19-2017, soit :

- d'accorder le crédit de CHF 97'197.75 en faveur du soutien au réseau ECO-Terre Sainte
- d'accepter la clef de répartition du financement à raison de 39% de la part régionale pour le cercle solidaire
- de verser le soutien sur plusieurs années en rapport avec le calendrier des groupements d'agriculteurs et les résultats effectivement obtenus.

Frédéric Guilloud (délégué CC, Arzier-Le Muids) fait part des remarques et conclusions de la commission des Finances : ces réseaux agro-écologiques font partie des priorités du Conseil Régional comme validés par ce Conseil lors de la précédente législature et l'investissement est somme toute moindre afin de garantir la biodiversité dans notre région. La commission recommande de manière unanime l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

Yvan Buccioli (délégué CC, Prangins) souligne qu'un préavis sur la mobilité douce avait été accepté à la dernière séance du Conseil intercommunal. Aujourd'hui, le CoDir propose deux préavis DISREN et le délégué se pose la question du choix et de la priorité du préavis. Comment sont faits les arbitrages parmi tous les projets régionaux ? Le CoDir répond que les réflexions sur les investissements régionaux sont menées depuis longtemps et le Conseil Régional est dans une phase de projets qui se suivent. Le rythme est fixé par le projet lui-même et non pas par le CoDir.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 19-2017 est adopté par 125 oui, 2 abstentions et 0 non

7) Préavis 20-2017 - DISREN « Demande de crédit de CHF 109'200.- pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique Frontière »

Frédéric Guilloud (délégué CC, Arzier-Le Muids) rapporte que la Commission des finances recommande de manière unanime d'accepter ce préavis et d'accorder le crédit de CHF 109'200.- pour les mêmes motifs que le préavis n°20-2017. La Commission ad hoc recommande également l'acceptation du préavis.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Gudrun Russig (déléguée municipale, Signy-Avenex) spécifie que la commune a adressé un courrier au Conseil Régional pour demander pour quelles raisons Signy-Avenex figure dans



le cercle porteur A. Le CoDir répond que les communes concernées sont celles qui font partie du réseau agro-écologique Frontière.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 20-2017 est adopté par 123 oui, 4 abstentions et 0 non

8) Dépôt de préavis

Voici ci-dessous les préavis déposés par le Codir lors de cette séance, ainsi que les membres des Commissions ad' hoc.

-Préavis n°22-2017, DISREN –Demande de crédit de CHF 459'337.- pour le financement du passage inférieur de la gare de Gland : *Véronique Villaine (déléguee CC, Gland), Edgar Cretegnny (délégué municipal, Le Vaud), Marlyse Cavin (déléguee CC, Burtigny), Georges Rochat (délégué municipal, Eysins), Martial Besson (délégué municipal, Vinzel).*

-Préavis n°23-2017, DISREN - Demande de crédit de CHF 1'298'600.- TTC pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Route Suisse (RC1) à Mies, Tannay, Coppet et Founex : *Jacques Hanhart (délégué CC, Nyon), Michael Rohrer (délégué municipal, Gland), Patrick Brechon (délégué CC, Rolle), Thomas Marchand (délégué CC, Coppet), Alison Rollini (déléguee CC, Chavannes-des-Bois).*

-Préavis n°25-2017, DISREN – Réalisation parking Givrine : *Robert Derbigny (délégué CC, Givrins), Gérard Mury (délégué CC, Borex), François Vautier (délégué CC, Trélex), Gérard Odermatt (délégué CC, Saint-Cergue), Gudrun Russig (déléguee municipale, Signy-Avenex).*

Les préavis n°22/23/25-2017 sont étudiés par les Commissions ad' hoc comme par la Commission des finances.

9) Divers

La parole n'est pas demandée pour les divers.

La prochaine séance aura lieu le 21 septembre 2017 à 20h00. Le lieu sera précisé ultérieurement.

La séance est levée à 22h45.